Envoyé en préfecture le 20/06/2022 Reçu en préfecture le 20/06/2022

ID: 029-212901011-20220613-2022_06_13_10-DE



Landéda, le 7 juin 2022

conseil Municipal du 13 juin 2022

VENTE À FINISTÈRE HABITAT

RAPPORT N°10/06/2022

Envoyé en préfecture le 20/06/2022 Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

ID: 029-212901011-20220613-2022_06_13_10-DE

La Commune a décidé d'engager un projet de construction de logements et locaux de service sur la friche du garage Renault derrière la pharmacie – Rue de la mairie. Dans ce cadre, c'est le projet de Finistère Habitat qui a été retenu. Le projet comprend 15 logements locatifs sociaux, 5 PLSA et un programme de locaux d'activités polyvalents.

Le terrain d'assiette du projet comprend également la propriété cadastrée BS182, pour une superficie de 943 m² qui a été acquise par l'établissement public foncier de Bretagne pour le compte de la Commune de Landéda.

La présente délibération a pour objet de déterminer les conditions de cession à Finistère Habitat.

Concernant la parcelle cadastrée BS157 pour 4241 m², celle-ci sera cédée à Finistère Habitat pour 48 000 €, les terrains étant vendu en l'état, démolition et dépollutions à la charge de Finistère Habitat. Une parcelle d'environ 125 m² sera conservée par la commune en vue de sa cession à un riverain qui en a fait la demande.

Concernant la parcelle cadastrée BS182, celle-ci sera rétrocédée par la Commune à Finistère Habitat moyennant le prix forfaitaire de 25 950 € (net vendeur). Cette parcelle sera livrée déconstruite. Dans le cadre de la convention opérationnelle passée entre la Commune et l'EPF, ce dernier participe aux coûts de démolition et dépollutions éventuelles. L'acquisition auprès de l'EPF par la commune se fera au niveau du prix bilan tel que prévu dans la convention, tenant compte du déficit foncier de l'opération avec un maximum de 60%.

Il faut rappeler que ces conditions financières résultent des études de sols et de dépollution qui ont conduit à modifier le programme et son équilibre financier.

Pour la cession foncière de la parcelle BS157, la Commune percevra 48 000 € de Finistère Habitat.

Le plan joint à la présente délibération montre les différents espaces qui seront rétrocédés gratuitement à la Commune à l'issue de l'opération. Finistère Habitat s'est engagé à mettre tous les moyens en œuvre pour liaisonner le projet avec la résidence du Dr Griffe.

Le projet prévoit la réalisation d'un programme de 200m² de locaux d'activité. Dans un premier temps, ces locaux seront proposés à la vente, le projet étant modulable tant en superficie qu'en affectation. En cas d'échec de la commercialisation, le prix d'acquisition pour la Commune est fixé à 1 338 € TTC/m², la Commune pouvant alors choisir de revoir l'affectation du programme notamment en logements.

Par ailleurs, sur la parcelle BS182, la Commune se réserve la possibilité de céder une parcelle d'environ 250 m² en vue de permettre à un porteur de projet de construire en cohérence avec le projet autorisé.

Je vous propose donc d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune à signer l'acte de vente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

ID: 029-212901011-20220613-2022_06_13_10-DE



Nombre de membres

en exercice

Présents

= 18

Votants

= 25

Délibération du conseil municipal N°**10/06/2022**

Réunion du 13 juin 2022

VENTE À FINISTÈRE HABITAT

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, 1er adjoint au maire de la commune,

Étaient présents : David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Jean-Pierre GAILLARD, Italia BIANCHI-RAMEL, Pascale BIHANNIC

Absents:

Christine CHEVALIER donne procuration à David KERLAN
Daniel GODEC donne procuration à Alexandre TREGUER
Hervé LOUARN donne procuration à Anne POULNOT-MADEC
Marine VAUTIER donne procuration à Nolwenn DAUPHIN
Jean-Luc LE ROUX donne procuration à Laurent QUEZEDE
Erwan DENEZ donne procuration à Italia BIANCHI-RAMEL
Christophe ARZUR donne procuration à Pascale BIHANNIC

Camille SORDET, Martine KERFOURN

Madame Anne POULNOT-MADEC a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal adopte par 25 voix Pour,

Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

<u>ARTICLE 1</u>: Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer les actes correspondants à ces ventes.

Envoyé en préfecture le 20/06/2022 Reçu en préfecture le 20/06/2022 Affiché le

ID: 029-212901011-20220613-2022_06_13_10-DE

Envoyé en préfecture le 20/06/2022 Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

ID: 029-212901011-20220613-2022_06_13_10-DE

CHEVALIER	Procuration a
Christine	David KERLAN
KERLAN	XII
David	
POULNOT -	
MADEC Anne	
LE GOFF	
Laurent	
DAUPHIN	
Nolwenn —	Society
CATTIN	
Jean-Luc	
FAVÉ	
Danielle	ous
TRÉGUER	
Alexandre	
SIMIER	C m
Céline	
GODEC	Trocuration a
Daniel	Alexander TREGUER
POULLAIN	12
Isabelle	
COAT	
Philippe <	
COLLOMBAT ,	Leverent
Muriel	auciaca
LOUARN	trocuration a
Hervé	Anne POULNOT- 174DEC

COUSTANCE	A
Catherine	Goessance
THÉPAUT	A
Bernard	40
LOUBOUTIN Marie-	-P01/_ ·
Ĺaure	117
QUÉZÉDÉ	
Laurent	
SORDET	Adsente
Camille	- A-
GAILLARD	
Jean-Pierre	Procuration &
VAUTIER	Procuration a
Marine	Dolwenn DAUPHIN
LE ROUX	Procuration à
Jean-Luc	Lawent QUEZEDE
DENEZ	Procuration a
Erwann KERFOURN	2talia BIANCHI-RANG
	Abrente
Martine ARZUR	
	Procuration a
Christophe BIHANNIC	Tascale BIHANNIC
Pascale	Bihanni'C
BIANCHI RAMEL	
Italia	B
	V 0

Envoyé en préfecture le 20/06/2022 Reçu en préfecture le 20/06/2022 Affiché le

I with sugar

THE TOLERS SHAP

Applies Phankon Parist

ID: 029-212901011-20220613-2022_06_13_10-DE